

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
25 décembre 2025
n° 44 / 8109^e
pages 2153 à 2232



ÉDITORIAL

2153 Noël ! Noël !, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 2156 Opération de paiement : ordre de paiement par l'intermédiaire du bénéficiaire
- 2157 Majeur protégé (concours de tiers) : perception de revenus
- 2158 Grossesse (naissance avec handicap) : responsabilité du professionnel

POINTS DE VUE

- 2161 Pour une *Lex vigilantia*, *Mustapha Mekki*
- 2163 Démocratie postnationale et contentieuse.
Comment s'écrit, désormais, le droit de la famille en Europe ?, *Louis d'Avout*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 2173 Troisième chambre civile, *Marie-Laure Aldigé, Samuel Baraké, Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda*
- 2186 Chambre commerciale, *Thibaut Boutié, Claudie Lefeuvre et Clotilde Bellino*
- 2195 **Panorama** : Arbitrage et modes amiables de règlement des conflits, *Thomas Clay*
- 2216 **Notes** : Les personnes morales de droit public aussi peuvent fusionner, demeurer et... commettre des infractions, *note sous Crim. 12 nov. 2025, Guillaume Beaussonie*
- 2222 Risque de change et clause abusive. Réflexions à propos de quelques liaisons dangereuses, *note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2025 [2 arrêts], Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon*
- 2227 Réparation de l'atteinte à la réputation, par le droit de la responsabilité du fait des produits défectueux, en cas de faute de la victime, *note sous Civ. 1^{re}, 15 oct. 2025, Valérie Da Silva*

ENTRETIEN

- 2232 Florian Engel – L'exécution provisoire des peines



Lefebvre Dalloz

322544

9 782993 225448



POINTS DE VUE

- 2161

Pour une *Lex vigilantis*
par Mustapha Mekki
- 2163

Démocratie postnationale et contentieuse.
Comment s'écrit, désormais, le droit de la famille en Europe ?
par Louis d'Avout



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

- 2165

La notion de couple à l'aune
de la circonstance aggravante de conjugalité
par Carole-Anne Vaz-Fernandez

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

- 2173

Troisième chambre civile
par Marie-Laure Aldigé, Samuel Baraké,
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda
- 2186

Chambre commerciale
par Thibaut Boutié, Claudie Lefevvre
et Clotilde Bellino

PANORAMA

- 2195

Arbitrage et modes amiables
de règlement des conflits
novembre 2024 – décembre 2025
par Thomas Clay

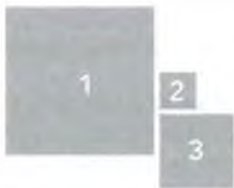
NOTES

- 2216

Les personnes morales de droit public aussi peuvent
fusionner, demeurer et... commettre des infractions,
note sous Crim. 12 nov. 2025
par Guillaume Beaussonie
- 2222

Risque de change et clause abusive.
Réflexions à propos de quelques liaisons dangereuses,
note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2025 [2 arrêts]
par Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon
- 2227

Réparation de l'atteinte à la réputation, par le droit
de la responsabilité du fait des produits défectueux,
en cas de faute de la victime, *note sous Civ. 1^{re}, 15 oct. 2025*
par Valérie Da Silva



ENTRETIEN

- 2232

Florian Engel – L'exécution provisoire des peines

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).

Recueil Dalloz

Tél. rédaction 07 86 62 03 57
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@dalloz.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un supplément
« Tables annuelles 2025 »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Noël ! Noël !

2153



ACTUALITÉS

2156

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Opération de paiement :
ordre de paiement par l'intermédiaire
du bénéficiaire, *Com. 10 déc. 2025*

Entreprise en difficulté

Plan de redressement (règlement des
créances) : sort des créances contestées,
Com. 10 déc. 2025

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (œuvre) :
originalité des œuvres d'art appliqué,
CJUE 4 déc. 2025

2157

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Succession (indignité) :
portée pour le conjoint survivant,
Civ. 1^{re}, 10 déc. 2025

Majeur protégé (concours de tiers) :
perception de revenus,
Civ. 1^{re}, avis, 5 déc. 2025

Autorité parentale (délaissement) :
intérêt supérieur de l'enfant,
Civ. 1^{re}, 10 déc. 2025

2158

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne (libre circulation) :
registre national des mariages,
CJUE 11 déc. 2025

Conflit de lois (contrat de travail) :
modification du lieu habituel de travail,
CJUE 11 déc. 2025

2158

DROIT PUBLIC

Santé publique

Grossesse (naissance avec handicap) :
responsabilité du professionnel,
Crim. 9 déc. 2025

2159

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement (moral) : méthodes de gestion
de l'entreprise, *Soc. 10 déc. 2025*

Licenciement (disciplinaire) : vie personnelle
du salarié, *Soc. 10 déc. 2025*

Licenciement (sanction) : pas de caractère
de punition, *Soc. 10 déc. 2025*

Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 8 janvier 2026



POINTS DE VUE

2161 Pour une *Lex vigilantia*
par Mustapha Mekki

2163 Démocratie postnationale et contentieuse.
Comment s'écrit, désormais, le droit de la famille en Europe ?
par Louis d'Avout



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2165 La notion de couple à l'aune
de la circonstance aggravante de conjugalité
par Carole-Anne Vaz-Fernandez

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2173 Troisième chambre civile
par Marie-Laure Aldigé, Samuel Baraké,
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda

2186 Chambre commerciale
par Thibaut Boutié, Claudie Lefevre
et Clotilde Bellino

PANORAMA

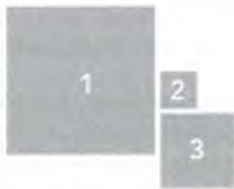
2195 Arbitrage et modes amiables
de règlement des conflits
novembre 2024 – décembre 2025
par Thomas Clay

NOTES

2216 Les personnes morales de droit public aussi peuvent
fusionner, demeurer et... commettre des infractions,
note sous Crim. 12 nov. 2025
par Guillaume Beaussonie

2222 Risque de change et clause abusive.
Réflexions à propos de quelques liaisons dangereuses,
note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2025 [2 arrêts]
par Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon

2227 Réparation de l'atteinte à la réputation, par le droit
de la responsabilité du fait des produits défectueux,
en cas de faute de la victime, *note sous Civ. 1^{re}*, 15 oct. 2025
par Valérie Da Silva



ENTRETIEN

2232 Florian Engel – L'exécution provisoire des peines

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnelles, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).